

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 26 FEVRIER 2016 à 18H30

Membres présents : MM. Pierre STEININGER, Gilbert COMPARON, Laurent BINTZ, MM. Ouro Nimini TCHANILE, Christophe ELSEN, Alain PFORTNER, Mmes Marie EGLOFF, Joëlle PIRIH, M. François HAINKA, Mmes Astrid MOHR, Mireille MULLER.

Membres absents excusés : M Aloyse STEIN, Mmes Denise KUBIAK qui donne procuration à Mme Mireille MULLER, Brigitte KLASKALA qui donne procuration à M Christophe ELSEN, Marie-Jacqueline FLAUSSE.

Approbation du compte rendu de la dernière réunion.

Après avoir approuvé le compte rendu de la dernière réunion, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

160226 – 01 Fixation du taux des impôts locaux 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année 2016 le taux des impôts locaux comme suit :

LIBELLE DES TAXES	TAUX POUR 2016
Taxe d'habitation	10,5 %
Taxe foncière bâtie	10,5 %
Taxe foncière non bâtie	45,00%

160226 - 02 Subvention à l'A.I.R de Rosbruck.

L'A.I.R. demande une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 372,00 € pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'accorder une subvention 372,00 € à l'A.I.R. de Rosbruck.
- De prévoir les crédits nécessaires au budget 2016.

160226 -03 Subvention au FCR pour l'année 2016.

Par courrier du 11 janvier 2016, le Football Club de Rosbruck demande le versement d'une subvention pour l'année 2016.

Après examen du bilan de la saison 2014-2015, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 voix contre (Mme Brigitte KLASKALA), émet un avis favorable au versement d'une subvention de 3000 € au FC pour l'année 2016.

Les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2016.

160226 - 04 – Budget assainissement : Dissolution.

La Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France exerce d'ores et déjà la compétence facultative assainissement circonscrite aux fonctions « transport et traitement » des eaux usées.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 02 avril 2015 décidant du transfert de la compétence « collecte des eaux usées » au 1^{er} janvier 2016 ;

Vu l'avis favorable de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France pour ce transfert ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de dissoudre le budget annexe communal « assainissement » à compter du 1^{er} janvier 2016.

160226 - 05 – Montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution gaz exploités par GRDF.

Le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 mars 2015.

Il donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au Conseil :

- De fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- Que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

160226 - 06 Projet de construction d'une école à Rosbruck

Faute de subventions suffisantes, ce projet est reporté à une date ultérieure.

160226 – 07 Subventions aux associations pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2016 :

ASSOCIATIONS OU CLUBS	MONTANTS
Amicale des Retraités de Rosbruck	200 €
Club du 3 ^{ème} Age de Rosbruck	200 €
Scrabble Club de Rosbruck	200 €
Société d'entraide des Mineurs catholiques	200 €
CLCV de Rosbruck	200 €
Association Informatique de Rosbruck	300 €
Club Loisirs Peinture	200 €
Crystal	200 €
Le rêve de Ludo	200 €
Prévention Routière	50 €
Brioche de l'amitié	200 €
G.E.R.E.	200 €

160226 – 08 Acquisition d'un défibrillateur.

Faute de subventions suffisantes, ce projet est reporté à une date ultérieure.

Sur la demande de M. BREIT, instituteur, il est proposé d'équiper la commune d'un défibrillateur automatique destiné à être utilisé par tout public ou toute personne identifiée non professionnelle témoin d'un arrêt cardiaque. Les locaux où le matériel serait installé n'ont pas encore été définis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix contre, 2 voix pour et une abstention, décide de ne pas faire l'acquisition d'un défibrillateur.

160226 - 09 – Fixation des caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232.

Un arrêt du conseil d'Etat du 4 mai 2015 a considéré que les factures et notes de restaurant établies au nom de la commune qui précisaient le nom du maire et des membres du conseil municipal ne suffisaient pas à déterminer leur exacte imputation comptable et la production des pièces justificatives nécessaires au paiement.

Compte tenu de ces éléments, il convient de prendre une délibération de principe fixant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les dépenses concernant les événements tels que :

Le repas des seniors, la cérémonie de remise des prix du concours maisons fleuries, la cérémonie du 11 novembre, les inaugurations diverses, les pièces de théâtre et autres spectacles à la salle multiculturelle, les cérémonies de jumelage, les apéritifs, pots et repas

du conseil municipal, les repas de fin d'année du conseil municipal et des employés communaux, les cadeaux de fin d'année au personnel communal, les sorties annuelles du Conseil Municipal et des employés communaux, les cadeaux pour les doyens et les personnes de 90 ans et plus, les noces d'or et de diamants, la fête de Saint-Nicolas et de Noël, les naissances et les décès, les personnes mises à l'honneur lors des fêtes et cérémonies, sont à imputer au compte 6232.

160226 - 10 Virements de crédits au budget principal : Décision modificative N° 6.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable pour les virements de crédits suivants au budget principal :

Virement de crédits au chapitre 65 :

Libellés	Chapitre	Montants
Charges à caractère général	011/6068	- 39,00 €
Autres charges de gestion courante	65/6554	+ 39,00 €

160226 – 11 Information sur le réseau FTTH

Le marché de construction du réseau FTTH a été confié pour un montant global de 10,47 M€ HT, dont 8,5 M€ pour le réseau et 1,97 M€ pour les équipements.

La durée globale des travaux est au maximum de 54 mois décomposés en 3 tranches opérationnelles de 18 mois, chacune d'entre elle pouvant être affermie avant la fin de la tranche précédente. Chacune de ces tranches couvre un secteur aujourd'hui exploité partiellement par une ou plusieurs régies de services :

Tranche 1 (ferme) :

Communes concernées :

Diebling, Metzing, Nousseviller-Saint-Nabor (+ Cadenbronn), Tenteling-Ebring, Folkling-Gaubiving, Petite-Rosselle et Cocheren.

Régies de services:

Régie du Grauberg, Régie de Cocheren, Régie de Petite-Rosselle.

Planning opérationnel :

Mars 2016 – Août 2017

Tranche 2 (conditionnelle 1):

Communes concernées :

Behren, Bousbach, Farschviller, Morsbach, Oeting, Rosbruck, Thédning.

Pas de régie de service

Planning opérationnel :

Mars 2017 – Août 2018 (au plus tôt)

Septembre 2017 – décembre 2018 (au plus tard)

Tranche 3 (conditionnelle 2) :

Alsting, Etzling, Kerbach, Schoeneck, Spicheren, Stiring-Wendel.

Régies de service :

Energie et service (Schoeneck), RTVC (Stiring-Wendel), Régie d'Etzling, Kerbach et régie d'Alsting.

Planning opérationnel :

Mars 2018 – août 2019 (au plus tôt)

Janvier 2019 – juin 2020 (au plus tard)

Séance levée à 19H35 – comprenant les délibérations n° 160226 - 01 à 160226 - 10.

Pierre STEININGER :

Gilbert COMPARON :

Laurent BINTZ :

Ouro Nimini TCHANILE :

Christophe ELSEN :

Alain PFORTNER :

Marie EGLOFF :

Joëlle PIRIH :

François HAINKA :

Astrid MOHR :

Mireille MULLER :